

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1028

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon,
M. Marchio, Mme Alexandra Masson et M. Villedieu

ARTICLE 26

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article concernant la mise en place d'une « rétrocession du produit des amendes « Zones à faibles émissions » aux collectivités territoriales.

La création de cet article pourrait devenir une incitation pour les collectivités à mettre en place des ZFE pour récupérer le produit des amendes sur leur territoire. Or, les ZFE sont des mesures Zones à Fortes Exclusions sociales qui pénalisent les Français qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture plus récente.

Or, 40 % du parc automobile français était en 2022 constitué de véhicules Crit'Air3 ou plus, ce qui représente 17,5 millions de véhicules.

Alors que le Gouvernement recule face à cette bombe sociale, il ne faut pas encourager la taxation des automobilistes qui n'ont pas les moyens de changer de voiture.